

# REGLEMENT INTERIEUR

**Le règlement intérieur vous est transmis lors de votre réservation en deux exemplaires. La clef du chalet ne vous sera confiée qu'en retour d'un exemplaire signé.**

## **PROPRETÉ DU CHALET :**

Vous utilisez une maison gérée par un collectif de bénévoles, cela signifie que nous misons sur la confiance que l'on peut faire à un autre collectif que vous êtes en temps qu'utilisateur. Merci de laisser cette maison dans un état encore plus accueillant que vous l'aurez trouvé en entrant.

## **CONSIGNES D'UTILISATION**

### **A votre arrivée :**

- 1) Enclencher le disjoncteur électrique situé dans le local d'entrée.  
A noter que le disjoncteur général situé à l'extérieur du chalet est toujours enclenché. Vous n'avez pas à le manipuler sauf en cas d'orage, s'il est disjoncté.
- 2) Relever le compteur de gaz.
- 3) Chauffage : actionner le thermostat central. Régler les radiateurs à votre convenance. Vous aurez également de l'eau chaude.
- 4) A côté du téléphone à carte, vous trouverez le cahier de liaison, notez-y votre relevé de gaz.

Il est totalement interdit d'apporter d'autres sources de chauffage (radiateur électrique : l'installation électrique n'est pas prévue pour, radiateur à pétrole ou autre : grand danger de feu).

**Attention :** ne pas toucher au thermostat situé dans la chaufferie, il sert d'alarme en cas d'arrêt de la chaudière

### **A votre départ :**

- 1) Mettre le THERMOSTAT chauffage sur la position HORS-GEL.
- 2) Relever le compteur de gaz.
- 3) Noter sur le cahier de liaison ce relevé.  
Etablir votre facture.
- 4) FERMER le disjoncteur électrique situé à l'intérieur du chalet.

## **CHAMBRE FROIDE**

Ne rien laisser dans la chambre froide. La débrancher et laisser les portes ouvertes. Vider les bacs de réserves d'eau situés en dessous de la chambre froide.

## **POUBELLES**

Pour votre confort, utiliser des sacs-poubelles de 110 L. **IMPERATIVEMENT ETE comme HIVER**, aucune poubelle ne doit rester au chalet. Elles sont à déposer dans les conteneurs situés soit à la Station de La Mauselaine, soit à Gérardmer sur le chemin du retour.

## **COUCHAGE**

Des couvertures sont à votre disposition dans le chalet, pensez à prendre des draps housses même si vous utilisez des sacs de couchage.

## **SYSTEME D'ALARME**

- ✓ En cas de mise en route de l'alarme, **procéder à l'évacuation** des personnes vers le local extérieur.
- ✓ Repérer au tableau la zone du sinistre.
- ✓ Constater le sinistre.
- ✓ Combattre le sinistre avec les moyens mis en place (extincteurs).
- ✓ Appelez les secours : n° de téléphone : 18, si nécessaire.

**RAPPEL :** il est absolument interdit de fumer.

Si aucun sinistre n'existe, après avoir fait le tour du chalet :

- ✓ vérifiez les déclencheurs manuels,
- ✓ remettre éventuellement le déclencheur manuel en position normale,
- ✓ appuyez sur le bouton-poussoir : REARMEMENT. Le tableau est à nouveau en état de veille.
- ✓ **appelez Christian SIMON qui vous donnera les instructions nécessaires.**

Remarque : si vous constatez un début de sinistre, vous pouvez déclencher l'alarme en appuyant sur le bouton : EVACUATION GENERALE.

**Attention :** la mise en route de l'alarme nous oblige à faire vérifier le système par un professionnel (coût de l'intervention : 150 €).

## **RECOMMANDATION**

**Signaler tous problèmes à M. SIMON Christian au 03.83.53.91.97.**

Nom de l'association : .....

Compagnie d'assurance : .....

Nom et adresse du responsable

N° de contrat : .....

Mme/M. ....

Date : .....

N° ..... Rue .....

CP..... Commune .....

Signature :